



**RAPPORT
FINANCIER
TRIMESTRIEL**

DEUXIEME
TRIMESTRE (T2)

NON AUDITÉ

Pour la période
de trois mois
prenant fin le
**30 septembre
2011**

LA SOCIÉTÉ DES PONTS
FÉDÉRAUX LIMITÉE





TABLE DES MATIÈRES

1.0	Société des ponts fédéraux Limitée	2
1.1	Mandat.....	2
1.2	Groupe de la SPFL.....	2
2.0	Examen du deuxième trimestre de 2011-2012	3
2.1	Sommaire	3
2.2	Perspectives.....	4
3.0	Discussion des résultats financiers	5
3.1	Résultats des opérations.....	5
3.2	Flux de trésorerie.....	8
3.3	Analyse du risque.....	8
3.4	Changements importants	11
3.5	Rapports sur l'utilisation des crédits.....	12
4.0	États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la SPFL.....	14
4.1	Déclaration de responsabilité de la direction.....	15
4.2	État consolidé de la situation financière	15
4.3	État consolidé des opérations	17
4.4	État consolidé de la variation de la dette nette.....	18
4.5	État consolidé des liquidités	19
4.6	Notes choisies aux fins des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.....	20

Photo en page couverture : Cette vue des nouveaux piliers parachevés du nouveau pont du chenal nord en construction à Cornwall.



1.0 Société des ponts fédéraux Limitée

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère indépendante du gouvernement fédéral. Cette société est responsable, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, de trois ponts internationaux et des structures connexes situés en Ontario (soit les ponts de Cornwall, Sault Ste. Marie et des Mille-Îles) et de trois ponts importants, ainsi que de leurs approches dans la région du Grand Montréal (soit les ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier) et des structures connexes (autoroute Bonaventure, estacade du pont Champlain et tunnel de Melocheville). Ses ponts internationaux et domestiques comptent parmi les liaisons fixes les plus importantes au Canada. Chaque année, 150 millions de véhicules empruntent en moyenne les ponts de la SPFL, de sorte qu'ils comptent parmi les plus achalandés en Amérique du Nord.

1.1 Mandat

La SPFL fut créée en 1998 pour assumer la surveillance et la responsabilité des ponts sous son contrôle, ainsi que pour présenter une orientation stratégique aux exploitants des biens sur son territoire. Le mandat de la SPFL consiste à assurer une intendance de la plus haute qualité qui soit de façon à ce que les structures de ses ponts soient à la fois sécuritaires et fonctionnelles pour les utilisateurs. La Société est également en mesure d'offrir son expertise et de dispenser des conseils au gouvernement fédéral en ce qui concerne la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des ponts et des structures connexes.

1.2 Groupe de la SPFL

Le rapport financier trimestriel consolidé comprend les comptes de la SPFL incluant les opérations du pont international des Mille-Îles, ses filiales à propriété exclusive, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et La Société du pont de la Rivière Ste Marie (SPRSM) ainsi que la part proportionnelle (50 %) de ses intérêts dans son partenariat gouvernemental, soit la Corporation du pont international de la voie maritime (CPIVM) qu'on désigne aux présentes par l'expression « Groupe de la SPFL ».



2.0 Examen du deuxième trimestre de 2011-2012

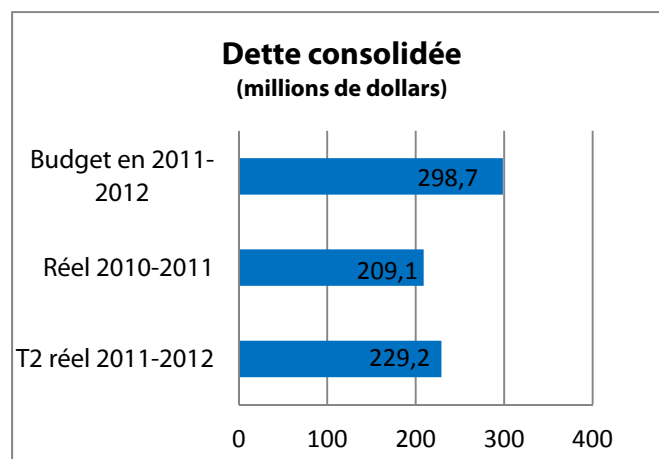
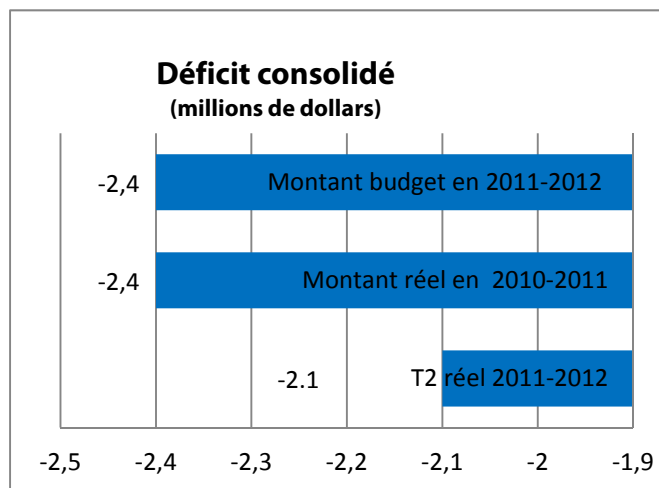
Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Secrétariat du Conseil du Trésor, sauf en ce qui concerne la présentation des renseignements permettant de comparer l'exercice financier 2010-2011 au trimestre correspondant de 2011-2012 en raison de l'adoption de la loi et de la disponibilité des renseignements financiers nécessaires au sein du Groupe de la SPFL, incluant ses partenaires à l'échelle internationale.

Ce rapport financier trimestriel nous présente une évaluation des opérations et la situation financière de la SPFL pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011. On recommande de lire ce rapport conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et les notes correspondantes que renferme le présent document, ainsi que les notes à l'appui qu'on retrouve dans le rapport annuel de 2010-2011 de la SPFL. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada s'adressant au secteur public.

2.1 Sommaire

Les rapports de la SPFL font état d'un déficit consolidé de 0,5 million de dollars pour la période de trois mois ayant pris fin le 30 septembre 2011 (T2) et un déficit cumulatif à date de 2,1 millions de dollars par rapport à un déficit consolidé de 2,4 millions de dollars pour la période de douze mois qui s'est terminée le 31 mars 2011. Les résultats à date sont encourageants, alors que les recettes de tous les ponts internationaux se maintiennent et qu'on a réalisé des progrès considérables au niveau de la réalisation des grands projets, dont plus particulièrement en ce qui concerne les travaux de construction du pont du chenal nord à Cornwall, la peinture du pont du chenal sud à Cornwall, la conclusion du volet fédéral du contrat A consacré au projet de réhabilitation du pont Honoré-Mercier et touchant les approches du pont, le début du contrat B qui consiste à remplacer le tablier du pont, ainsi que le programme d'entretien continu de 10 ans sur le pont Champlain.

De plus, le gouvernement fédéral a investi considérablement dans la filiale Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, soit une somme qui totalise 227,6 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2011. Cet investissement comprend le financement de divers travaux d'immobilisation





importants, ainsi que les dépenses consacrées aux activités d'entretien nécessaires.

La dette nette consolidée de la SPFL a atteint les 222,9 millions de dollars au deuxième trimestre en raison des investissements continus dans les immobilisations corporelles dans le cadre des projets majeurs. Les investissements principaux au T2 incluent le projet de construction du nouveau pont du chenal nord (3,2 millions de dollars), le projet de réhabilitation du pont Honoré-Mercier (9,2 millions de dollars) et le projet d'entretien du pont Champlain (9,5 millions de dollars).

2.2 Perspectives

En ce qui concerne les prochains trimestres, la SPFL prévoit continuer de réaliser de grands projets d'infrastructures sur les ponts internationaux de Cornwall et Sault Ste. Marie, ainsi que sur les ponts Honoré-Mercier et Champlain à Montréal. La SPFL s'attend à ce que ses résultats s'écartent du plan en ce qui concerne certains de ces projets, puisqu'on a entrepris les travaux plus tard que prévu comme on le mentionne à la section 3.3 – Analyse des risques.



Le deuxième trimestre a été une période très occupée à Montréal avec des travaux importants et continus sur les piles du pont Champlain (en haut à gauche), sur l'autoroute Bonaventure (en haut à droite), sur la section fédérale de l'autoroute 15 (en bas à gauche). Les travaux de pavage du pont Champlain ont bien progressé (en bas à droite).



3.0 DISCUSSION DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 Résultats des opérations

TENDANCES SAISONNIÈRES

Les résultats financiers de la SPFL font l'objet de certaines variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, il y a un plus grand nombre de traversées des ponts internationaux au cours des deuxième et troisième trimestres de l'exercice et les recettes de péage sont en général plus élevées. Au cours des premier et quatrième trimestres, les recettes de péage étaient moins élevées en raison du moins grand nombre de traversées. Ces résultats sont surtout le fait de voyageurs d'agrément et du climat qui favorisent une préférence pour les voyages au printemps et en été. Les conditions économiques au Canada et aux États-Unis ont également une grande influence sur la circulation internationale des véhicules. À mesure que la valeur du dollar canadien augmente, il y a un accroissement de la circulation des véhicules automobiles vers les États-Unis et une baisse des volumes d'exportation, ce qui diminue la circulation des camions. Lorsque la valeur du dollar diminue, il se passe le contraire.

Pour ce qui est de ses dépenses, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état des actifs au cours de la période de la construction, qui se déroule pendant les trois premiers trimestres de l'année financière. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au 30 septembre 2011, le total des actifs financiers a augmenté de 3,3 millions de dollars, passant à 51,6 millions de dollars, une augmentation de 7 % comparé à 48,3 millions de dollars au 31 mars 2011.

Au 30 septembre 2011, la trésorerie nette de la SPFL a diminué de 1,4 million de dollars, passant à 27,1 millions de dollars (28,5 millions de dollars au 31 mars 2011). La trésorerie est reliée de près au versement par le gouvernement du Canada des crédits parlementaires destinés surtout aux ponts nationaux à Montréal. Au 30 septembre 2011, les recevables dus par le Canada ont augmenté à 18,0 millions de dollars (5,0 millions de dollars au 31 mars 2011). La diminution de 9,2 millions de dollars en investissements et la variation des comptes débiteurs (1,1 million de dollars) sont attribuables aux différences dans le temps et aux variations du niveau d'activité. Par ailleurs, les variations pour les autres actifs sont minimes.

Passif

Au 30 septembre 2011, l'accroissement du financement d'immobilisations reporté de 19,8 millions de dollars, à 233,6 millions de dollars (213,8 millions de dollars au 31 mars 2011), résulte de la construction en cours du nouveau pont du chenal Nord et des grands travaux entrepris à Montréal sur le pont Honoré Mercier. Ces montants doivent être amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif financé auquel ils se rapportent.



En terminant ces grands projets, la SPFL et sa filiale, PJCCI, ont conclu des contrats de construction qui comprennent la retenue d'une partie des montants à payer jusqu'à ce que certains travaux soient terminés et respectent les exigences d'exécution. Au 30 septembre 2011, ces retenues ont augmenté à 5,7 millions de dollars (2,3 millions de dollars au 31 mars 2011) pour les projets du pont Honoré Mercier et du pont du chenal nord. Ces montants deviennent payables une fois que les travaux seront terminés au cours des quelques prochaines années.

Au 30 septembre 2011, l'obligation reliée à la mise hors service des immobilisations de 15,6 millions de dollars (15,4 millions de dollars au 31 mars 2011) découle de l'intention de la Société de démolir l'actuel point à Cornwall une fois terminée la construction du nouveau pont.

Les variations des autres éléments de passif sont minimales.

Actifs non financiers

Comparé au bilan du 31 mars 2011, les immobilisations corporelles ont augmenté de 17,0 millions de dollars ou de 6,4 %, en raison de la construction en cours du nouveau Pont du chenal Nord à Cornwall (4,0 millions de dollars pour les trois mois qui se terminaient le 30 septembre 2011) et les actuels grands travaux de remise en état du pont Honoré Mercier (3,8 millions de dollars pour les trois mois se terminant le 30 septembre 2011).

Au deuxième trimestre (T2) on a enregistré un amortissement de 2,8 millions de dollars et un amortissement de 5,6 millions de dollars pour les six mois qui se terminaient le 30 septembre 2011 (9,3 millions de dollars pour l'année qui se terminait le 31 mars 2011).

REVENUS

Revenu consolidé

Le revenu consolidé de la SPFL au T2 totalisait 3,8 millions de dollars et 7,5 millions de dollars pour les six mois qui se terminaient le 30 septembre 2011 (14,0 millions de dollars pour les 12 mois se terminant le 31 mars 2011), ce qui équivaut à 51 % du revenu annuel budgété. Ces revenus s'expliquent par le volume de circulation soutenue sur les ponts internationaux pendant les mois d'été.

Péages et revenus d'exploitation du pont des Mille-Îles

Le revenu des péages des ponts internationaux qui se chiffre à 1,3 millions de dollars au deuxième trimestre (3,1 millions de dollars pour les six mois se terminant le 30 septembre 2011) a été maintenu principalement en raison de la reprise en cours à Cornwall depuis la fin de la perturbation engendrée par la fermeture du pont en 2009, le volume positif de circulation aux ponts des Mille-Îles et de Sault Ste. Marie relié à un dollar canadien élevé et à ses répercussions positives sur les achats transfrontaliers. Cette tendance est quelque peu freinée par une circulation commerciale plus faible en raison de la diminution des exportations canadiennes vers les États-Unis.

Baux et permis

Les revenus des baux et permis sont demeurés stables au cours du T2 à 1,3 millions de dollars (2,4 millions de dollars pour la période de six mois qui se terminait le 30 septembre 2011) ou 48 % des revenus annuels budgétés (4,5 millions de dollars pour les 12 mois se terminant le 31 mars 2011).



Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement totalisaient 18,5 millions de dollars au T2 et 34,4 millions de dollars pour les six mois qui se terminaient le 30 septembre 2011 (57,9 millions de dollars pour les 12 mois se terminant le 31 mars 2011), ce qui équivalait à l'allocation versée à la filiale, PJCCI, pour ses opérations (9,0 millions de dollars) et au financement d'exploitation pour l'entretien du pont Champlain (8,7 millions de dollars).

À la fin du T2, les crédits parlementaires destinés aux immobilisations totalisaient 19,7 millions de dollars (21,6 millions de dollars au 31 mars 2011) et comprenaient une allocation de 4,1 millions de dollars à la filiale, PJCCI, pour son programme d'immobilisations en cours (0,5 million de dollars), l'entretien du pont Champlain (3,6 millions de dollars) de même que le financement des immobilisations pour le nouveau pont du chenal Nord (7,2 millions de dollars).

De plus, la filiale PJCCI a reçu un financement supplémentaire au montant de 227,6 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget fédéral de 2011 pour de grands travaux d'entretien sur un certain nombre de ponts et de structures connexes à Montréal (31,8 millions de dollars en 2011-2012; 86,0 millions de dollars en 2012-2013; 109,8 millions de dollars en 2013-2014). Un montant de 31,8 millions de dollars a été versé en 2011-2012 à la filiale PJCCI au titre du Budget A supplémentaire des dépenses de 2011-2012 ainsi qu'un montant de 18,2 millions de dollars prévu pour les dépenses d'exploitation et de 13,6 millions de dollars pour les dépenses prévues d'immobilisations.

La section 3.5 comprend aussi une annexe faisant état de l'utilisation des crédits parlementaires.

DÉPENSES

Dépenses combinées

Les dépenses combinées de la SPFL pour le T2 totalisaient 24,2 millions de dollars (47,1 millions de dollars pour les six mois qui se terminaient le 30 septembre 2011), équivalant à 56 % des dépenses annuelles budgétées (79,9 millions de dollars pour les 12 mois qui se terminaient le 31 mars 2011). Ces dépenses comprenaient en outre la prestation des services d'entretien de la troisième année, prévue au plan d'entretien de 10 ans pour le pont Champlain, à Montréal, pour lequel des crédits parlementaires ont été reçus et pour la deuxième année d'un projet pluriannuel de peinture du pont du chenal sud à Cornwall.

Entretien

Les dépenses d'entretien comptent pour 69 % des dépenses à la fin du T2, atteignant 32,5 millions de dollars (52,3 millions de dollars pour les 12 mois qui se terminaient le 31 mars 2011) et respectent les prévisions de dépenses annuelles de 57,6 millions de dollars.

Pour le pont Champlain, la troisième année du programme d'entretien de 10 ans se chiffrant à 212,0 millions de dollars est actuellement en cours. Les dépenses du T2 totalisaient 8,7 millions de dollars, ce qui équivalait à environ 33 % des dépenses prévues révisées de 25,7 millions de dollars pour 2011-2012 (25,4 millions de dollars pour les 12 mois qui se terminaient le 31 mars 2011).



De plus, la deuxième année d'un projet pluriannuel de peinture du pont du chenal sud à Cornwall est actuellement en cours, les dépenses cumulatives totalisant 1,9 millions de dollars à la fin du T2 (1,6 millions de dollars pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2011).

Exploitation

Les dépenses d'exploitation se chiffraient à 1,1 millions de dollars pendant le T2 (2,5 millions de dollars pour les six mois se terminant le 30 septembre 2011) ou 45 % du total des dépenses prévues (5,5 millions de dollars pour les 12 mois qui se terminaient le 31 mars 2011).

Les coûts d'exploitation demeurent constants pour l'ensemble du portefeuille et on prévoit très peu de variation.

Administration

Les frais d'administration de 2,5 millions de dollars au T2 (5,1 millions de dollars pour les six mois qui se terminaient le 30 septembre 2011), équivalaient à 47 % du budget annuel (10,1 millions de dollars pour les 12 mois qui se terminaient le 31 mars 2011).

Dépenses de fonctionnement du pont des Mille-Îles

Les dépenses de fonctionnement du pont des Mille-Îles totalisaient 0,5 million de dollars au T2 et 1,3 millions de dollars pour les six mois cumulatifs (2,7 millions de dollars pour les 12 mois qui se terminaient le 31 mars 2011), ce qui équivaut à 2 % du total des dépenses et respecte le budget.

Amortissement

Les dépenses d'amortissement totalisaient 2,8 millions de dollars au T2 et 5,6 millions de dollars pour les six mois cumulatifs (9,3 millions de dollars pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2011). Ces dépenses comptent pour 12 % des dépenses totales du T2 et varient en fonction de la date d'achèvement des grands projets auxquels elles se rapportent et en fonction du début de la période d'amortissement.

3.2 Flux de trésorerie

Le flux de trésorerie de la SPFL dépend surtout du moment de la réception des crédits parlementaires pour ses dépenses liées aux grands projets. Ces crédits sont reçus seulement lorsque les dépenses sont engagées. À la fin du T2, le montant dû par le Canada avait varié d'environ 13,0 millions de dollars à 18,0 millions de dollars au 30 septembre 2011 (5,0 millions de dollars au 31 mars 2011). Également relié aux grands projets est le montant des retenues pour les travaux de construction et le financement reporté qui avaient augmenté de 3,5 millions de dollars et de 19,7 millions de dollars respectivement et visaient le projet de remise en état du pont Honoré Mercier et la construction du pont du chenal nord à Cornwall. Le reste de la variation se rapporte aux opérations régulières et à la variation du fonds de roulement.

3.3 Analyse du risque

La SPFL continue de surveiller et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de respecter sa principale responsabilité qui est d'assurer la sécurité permanente des ponts. De plus, elle continue de s'occuper de ses problèmes de viabilité financière et vise des améliorations à sa structure organisationnelle.



SÉCURITÉ DES PONTS

Les infrastructures du portefeuille vieillissent et certains ponts, comme celui de Cornwall et ceux de Montréal, sont exploités au-delà de leur durée de vie prévue. Il existe un équilibre délicat entre la conservation des ponts en place et le fait d'assurer qu'ils soient sécuritaires en tout temps. Il existe un point critique où l'entretien et la réparation réguliers ne suffisent plus et où il faut décider d'une remise en état majeure ou du remplacement des structures.

En s'acquittant de son mandat, la SPFL et ses filiales mènent actuellement un certain nombre de grands projets d'infrastructure. Pour chacun de ces projets, le principal risque est la capacité de livrer à temps et en respectant le budget tout en restant à l'intérieur d'une portée des travaux préétablie étant donné que tout écart peut avoir des répercussions sur l'ensemble des budgets. Au T2, chacun des grands projets progresse selon les prévisions, exception faite de certains retards subis pendant la remise en état du pont Honoré Mercier et celle de l'Esplanade des douanes canadiennes qui figurent ci-dessous.

Grands projets

La SPFL et ses filiales procèdent actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Ce qui suit décrit les principales réalisations au cours du T2.

Remise en état du pont Honoré Mercier (Montréal)

Le remplacement du tablier de la partie fédérale du pont Honoré Mercier est toujours en cours aux termes de deux contrats en partenariat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). La partie fédérale du contrat A (portée originale) se rapportant aux approches a été terminée pendant le T1. La partie provinciale du pont Honoré Mercier, fermé par le MTQ en raison de préoccupations de sécurité pendant le T1, a été rouverte en septembre 2011 après l'exécution de travaux de réparation d'urgence. La fermeture et la réouverture de la partie provinciale du pont nécessitaient toujours de gros efforts supplémentaires de la part de la filiale PJCCI, en ce qui a trait à la liaison avec les intervenants et la coordination des entrepreneurs pour les travaux supplémentaires, et l'absorption de la circulation par les autres ponts de la rive sud de Montréal.

La deuxième étape de ce projet, aux termes du contrat B, comprenant le remplacement complet du tablier du pont, a progressé uniquement en raison des travaux exécutés à l'extérieur du territoire Mohawk. Ce contrat est en retard d'un an par rapport aux prévisions, en raison de problèmes de main-d'œuvre et de juridiction entre la collectivité Mohawk et la province de Québec et en raison de discussions en cours dont la majeure partie est réglée. La partie fédérale des travaux doit se poursuivre en 2012 et les parties du Québec seront terminées par la suite.

Pont Champlain (Montréal)

2011-2012 est la troisième année de la prestation du programme d'entretien de 10 ans du pont Champlain chiffré à 212,0 millions de dollars. On prévoit des travaux totalisant près de 33,0 millions de dollars. Actuellement, on a commandé des travaux valant 30,8 millions de dollars, ceux-ci sont en cours actuellement. On gère également les risques pour la sécurité et la sûreté grâce au programme précité.

La filiale, PJCCI, a procédé à une étude de préfaisabilité en partenariat avec le MTQ, afin d'examiner les options visant le couloir du pont Champlain. En octobre 2011, le gouvernement fédéral annonçait la construction d'un nouveau pont sur le Saint-Laurent d'ici 10 ans, pour remplacer l'actuel pont Champlain. Le projet doit être



géré par Transports Canada. Au cours des prochains trimestres, les crédits parlementaires destinés à la filiale PJCCI doivent être réexaminés par Transports Canada afin de vérifier si l'autorisation et le financement du nouveau projet sont conséquents.

Remise en état de l'Esplanade des douanes canadiennes (Sault Ste.-Marie)

Ce projet fait l'objet d'un budget de 44,1 millions de dollars provenant des fonds des Portes d'entrée et des passages frontaliers gérés par Transports Canada et en est à l'étape de la conception des travaux de construction. On continue de mettre l'accent sur les nécessaires achats de terrains afin de réaliser ce projet. Le budget du projet ne comprend pas de financement pour d'autres achats de propriétés, ceux-ci doivent être financés grâce à un prêt commercial au montant maximal de 5,0 millions de dollars, conformément à la capacité financière de l'endroit. On règle également les échéanciers afin de permettre la poursuite des négociations pour les achats de propriétés. Actuellement, le projet est en retard d'environ un an par rapport à la date d'achèvement prévue de 2014.

Nouveau pont du chenal Nord (Cornwall)

La construction de ce nouveau pont a été lancée au cours du T1 avec la mobilisation des travailleurs pour les travaux dans l'eau (contrat 1). Au 30 septembre 2011, les travaux dans l'eau concernant la fondation des trois piliers étaient presque terminés. Le deuxième contrat portant sur la construction du pont lui-même a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration et a été octroyé début octobre à un coût de 31,2 millions de dollars. De plus, un protocole d'entente historique entre la SPFL et le Conseil des Mohawk d'Akwesasne (CMA) a été signé pour ce projet. Ce projet de construction a toujours des répercussions positives sur l'économie locale et on prévoit l'achat de matériaux dans la collectivité des Mohawk et sa participation aux travaux. Ce projet avance très bien et respecte le budget de 74,8 millions de dollars. Une stratégie de communication générale, y compris un site de blogues en direct, a été mise en œuvre afin de maintenir la collectivité locale et les intervenants bien informés des progrès.

En plus de ces travaux, l'ASFC continue d'examiner ses possibilités d'emplacement et on prévoit des décisions sous peu. Il faudra un autre financement fédéral pour les installations de l'ASFC à cet endroit de franchissement.

DURABILITÉ FINANCIÈRE

La SPFL doit continuer d'examiner ses plans pour assurer la durabilité financière à long terme de ses opérations au niveau des traversées internationales. Un enjeu repose dans l'incapacité de la SPFL de financer les projets d'immobilisations majeures et les besoins de l'ASFC au niveau des traversées internationales, de même que le financement suffisant à long terme pour entretenir les ponts domestiques du fédéral à Montréal sans faire appel à un soutien ou à des crédits additionnels du gouvernement fédéral. Les besoins en termes de financement à long terme de ces biens devront faire l'objet d'une nouvelle évaluation au cours des années à venir.

Restrictions budgétaires et initiatives d'examen de la part du gouvernement

Dans ses récents budgets, le gouvernement fédéral a présenté des directives portant sur divers domaines de dépenses, comme les augmentations de salaire, la représentation, la formation et les congrès. Dans le but de se conformer à la directive du gouvernement, chacune des entités faisant partie du portefeuille s'est penchée sur ses dépenses afin de maintenir et, dans la mesure du possible, réduire ses coûts.



En plus des risques financiers énoncés précédemment, la SPFL se trouve confrontée, dans ses opérations, à des risques financiers particuliers en matière de crédit, de liquidités, d'intérêts, de devises et de marché. Ces risques sont décrits dans le rapport annuel de 2010-2011 de la SPFL, mais on considère qu'ils sont négligeables en raison de la nature des transactions, ainsi que des politiques, des pratiques et des mesures de contrôle internes qui sont en place.

ENVIRONNEMENT

La filiale PJCCI est propriétaire des terrains contaminés du Technoparc situé entre l'autoroute Bonaventure et le fleuve Saint-Laurent. Des fonds fédéraux provenant du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ont été alloués à la prise de mesures correctives ciblées dans ce secteur. De concert avec les propriétaires des terrains adjacents, la filiale PJCCI travaille à l'établissement d'un plan de réhabilitation à long terme.

RESSOURCES HUMAINES

Les niveaux d'emploi au sein de la SPFL, ainsi que de ses filiales, soit la CPIVM et la SMRBC sont demeurés stables. Dans l'ensemble, aucun problème de main-d'œuvre n'entache le portefeuille. Au niveau de la filiale PJCCI, elle continue l'ajout de personnel additionnel afin de rencontrer les exigences croissantes au niveau de l'entretien et des immobilisations. La filiale gère également deux conventions collectives. La première, qui implique les cols blancs, est venue à échéance et les négociations ont été entreprises. La deuxième convention collective concernant les cols bleus se terminera à la fin du troisième trimestre et ce n'est qu'après que débiteront les négociations.

3.4 Changements importants

CHANGEMENT AU NIVEAU DE LA POLITIQUE COMPTABLE

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié un amendement au Manuel de comptabilité pour le secteur public dans lequel on a radié la catégorie des « organismes publics de type commercial ». La société a déterminé qu'il s'agit d'une « autre organisation du gouvernement (AOG) ».

La société en est venue à la conclusion que les normes comptables du secteur public représentent le cadre idéal aux fins des rapports basés sur les besoins des utilisateurs des états financiers. La société a adopté un cadre rétrospectif de transition vers les nouvelles normes comptables pour l'exercice financier en cours, et ce, à compter du 1er avril 2011.

Compte tenu de l'adoption des normes comptables du secteur public, la SPFL a dû procéder à des ajustements mineurs à son bilan initial et à ses résultats comparatifs comprenant un passif pour les prestations de congé de maladie qui s'accumule, mais qui n'est pas attribué. Les ajustements sont décrits dans la deuxième remarque des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre.

En raison de la différence quant au moment où l'on prépare les documents budgétaires, on a élaboré le budget de fonctionnement et des immobilisations de 2011-2012 de la SPFL conformément aux principes comptables généralement reconnus décrits à la partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Au moment d'analyser la transition, la SPFL a examiné ses budgets et déterminé qu'on ne



procédera à aucun ajustement matériel des budgets de fonctionnement et des immobilisations en vue de 2011-2012.



Des travaux de renforcement d'acier se sont déroulés tout au long de l'été au pont Honoré-Mercier à Montréal.



La rampe d'accès de Laprairie vers le pont Honoré Mercier a été parachevée et rouverte à la circulation le 20 juillet 2011.

3.5 Rapports sur l'utilisation des crédits

On a révisé le budget de 2011-2012 du nouveau projet du pont sur le chenal nord à 16,2 millions de dollars en raison de l'évolution et de l'avancement des travaux. On a ainsi demandé pour le projet un report de 48,5



millions de dollars en crédits parlementaires qu'on avait accordés en vue de 2011-2012 pour tenir compte de l'état d'avancement actuel du projet.

Le projet de réhabilitation du pont Honoré-Mercier se trouve à l'heure actuelle près d'une année en retard par rapport au plan et une partie du financement du projet fédéral est en place pour l'année précédente, alors qu'on a demandé la réaffectation de 17,6 millions de dollars vers les trimestres à venir afin de tenir compte des étapes actuelles du projet.

Le budget du programme d'entretien du pont Champlain a été révisé afin d'y ajouter 4,6 millions de dollars de travaux prévus pour l'année précédente, mais qu'on n'a pas réalisés en raison de l'annulation d'un appel d'offres concernant certains ouvrages d'acier. Les travaux seront entrepris pendant l'exercice financier en cours.

On a demandé que soient réaffectés à l'exercice financier en cours des crédits parlementaires de l'ordre de 0,2 million de dollars pour les sites contaminés qu'on a alloués en 2010-2011 en vertu du Plan d'action sur les sites contaminés du fédéral afin de compléter les travaux prévus. On a demandé un financement additionnel de 0,7 million de dollars afin de couvrir les travaux de l'exercice en cours.

L'analyse de demandes additionnelles de report sera complétée dans les prochains trimestres qui font suite à la période de construction.

	Trois mois se terminant le 30 juin 2011 (Réel)					Six mois se terminant le 30 septembre 2011 (Réel)				
	SPFL	PJCCI			Total	SPFL	PJCCI			Total
	Vote 30	Vote 60				Vote 30	Vote 60			
(milliers de dollars)	Capital	Opérations	Capital	Sous-total	Capital	Opérations	Capital	Sous-total		
Budget principal des dépenses	64 699	43 378	55 566	98 944	163 643	64 699	43 378	55 566	98 944	163 643
Budgets supplémentaires des dépenses (A)		18 170	13 638	31 808	31 808		18 170	13 638	31 808	31 808
Demandes additionnelles ⁽¹⁾		554	116	670	670		554	116	670	670
Demande de report ⁽¹⁾ des années précédentes aux années futurs	(39 463)		22 464	22 464	22 464	(48 504)	4 617	17 643	22 260	22 260
				-	(39 463)				-	(48 504)
Financement disponible	25 236	62 102	91 784	153 886	179 122	16 195	66 719	86 963	153 682	169 877
Prélèvement ⁽²⁾										
Réel	3 520	15 597	10 922	26 519	30 039	7 691	33 271	15 014	48 285	55 976
Plan	21 716	46 505	80 862	127 367	149 083	8 504	33 182	55 166	88 348	96 852
Prélèvement total	25 236	62 102	91 784	153 886	179 122	16 195	66 453	70 180	136 633	152 828
Crédits parlementaire résiduel	-	-	-	-	-	-	266	16 783	17 049	17 049

⁽¹⁾ Les approbations seront recherchées lors d'exercices budgétaires futures.

⁽²⁾ SPFL et sa filiale, PJCCI reçoivent généralement leurs financements seulement lorsque les dépenses ont été encourus.



4.0 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS DE LA SPFL

Pour la période de trois mois prenant fin le 30 septembre 2011.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la SPFL ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration de la SPFL. Les vérificateurs externes de la SPFL n'ont pas audité ou révisé ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



4.1 Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires afin de permettre la préparation d'états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. La direction doit également s'assurer que toute autre information que renferme ce rapport financier trimestriel est conforme aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

La Société des ponts fédéraux Limitée a complété la consolidation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, alors qu'elle établit et entretient à l'heure actuelle des mesures de contrôle appropriées à cette fin. Pour préparer ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée s'en remet aux renseignements financiers non audités que lui remettent ses filiales à propriété exclusive, soit les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, la Corporation du pont international de la voie maritime Ltée, ainsi que La Société du pont de la Rivière Ste Marie et aux renseignements financiers non audités provenant de ses partenaires internationaux. Les renseignements financiers que lui fournissent les filiales et les partenaires internationaux, ainsi que les mesures de contrôle interne établies et entretenues afin de recueillir de tels renseignements sont la responsabilité de la direction de chacune de ces filiales.

Partant de notre connaissance de la situation financière, des résultats des opérations et des liquidités de la Société des ponts fédéraux Limitée et en raison de la confiance que nous accordons aux renseignements financiers recueillis et aux mesures de contrôle établies et entretenues par les filiales à propriété exclusive et les partenaires internationaux, ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités nous présentent avec précision et à tous les égards la situation financière, les résultats des opérations et les liquidités de la société à la date et pour les périodes énoncées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante

Natalie Kinloch
Chef des services financiers et administratifs

Ottawa, Canada

24 Novembre, 2011



4.2 État consolidé de la situation financière

(non audité)

au 30 septembre, 2011

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	27 095	28 475	16 801
Placements	3 965	13 206	12 968
Débiteurs	2 450	1 394	735
Intérêts courus à recevoir	34	137	86
Montant à recevoir du Canada	18 021	5 042	13 119
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	51 565	48 254	43 709
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	21 130	21 402	16 463
Montant à payer au coentrepreneur	1 597	1 843	1 414
Dépôt de client	41	100	110
Retenue de garantie	5 749	2 266	1 041
Avantages sociaux futurs	1 742	959	967
Obligation environnementale	1 000	1 000	1 000
Produits reportés	404	496	861
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	15 551	15 433	-
Aide en capitale reportée	233 550	213 843	192 225
TOTAL PASSIFS	280 764	257 342	214 081
DETTE NETTE	(229 199)	(209 088)	(170 372)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 3)	283 236	266 209	230 306
Charges payées d'avance	1 682	745	363
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS	284 918	266 954	230 669
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	55 719	57 866	60 297

Les notes ci-jointes font partie intégrantes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



4.3 État consolidé des opérations

(non audité)

pour la période se terminant le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminant le 30 septembre 2011	Six mois terminant le 30 septembre 2011	Douze mois terminant le 31 mars 2011
REVENUS			
Péages	1 310	3 057	5 278
Baux et permis	1 314	2 359	4 535
Produits d'exploitation du pont international des Mille-Îles	1 037	1 958	3 590
Intérêts	85	181	320
Autres	10	(39)	279
TOTAL REVENUS	3 756	7 516	14 002
CHARGES			
Entretien	17 334	32 503	52 290
Fonctionnement	1 119	2 534	5 457
Administration	2 471	5 092	10 117
Charges d'exploitation du pont international des Mille-Îles	499	1 338	2 707
Amortissement des immobilisations corporelles	2 819	5 635	9 336
TOTAL CHARGES	24 242	47 102	79 907
Perte avant le financement public	(20 486)	(39 586)	(65 905)
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	18 465	34 383	57 901
Amortissement de l'aide en capitale reportée (note 4)	1 543	3 056	5 573
Perte de l'exercice	(478)	(2 147)	(2 431)
Bénéfice non répartis au début de l'exercice	56 197	57 866	60 297
Bénéfice non répartis à la fin de l'exercice	55 719	55 719	57 866

Les notes ci-jointes font partie intégrantes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



4.4 État consolidé de la variation de la dette nette

(non audité)

pour la période se terminant le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminant le 30 septembre 2011	Six mois terminant le 30 septembre 2011	Douze mois terminant le 31 mars 2011
PERTE DE L'EXERCICE	(478)	(2 147)	(2 431)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(8 509)	(22 662)	(45 240)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	2 819	5 635	9 336
	(6 168)	(19 174)	(38 335)
Acquisition de charges payées d'avance	(732)	(2 230)	(381)
Utilisation de charges payées d'avance	558	1 293	-
	(174)	(937)	(381)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(6 342)	(20 111)	(38 716)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(222 857)	(209 088)	(170 372)
DETTE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	(229 199)	(229 199)	(209 088)

Les notes ci-jointes font partie intégrantes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



4.5 État consolidé des liquidités

(non-audité)

pour la période se terminant le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminant le 30 septembre 2011	Six mois terminant le 30 septembre 2011	Douze mois terminant le 31 mars 2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Perte nette	(478)	(2 147)	(2 431)
Éléments hors trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	2 819	5 635	9 336
Amortissement de l'aide en capital reportée (note 4)	(1 543)	(3 056)	(5 573)
Diminution du dépôt de client	(97)	(100)	(10)
Charge de désactualisation	-	118	262
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Canada	6 198	(12 979)	8 077
Augmentation de la retenue de garantie	467	3 524	1 225
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	318	783	(31)
Variation nette des éléments hors trésorerie	(6 501)	(2 665)	3 503
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	1 183	(10 887)	14 358
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 042)	(19 195)	(24 495)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(5 042)	(19 195)	(24 495)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	(1 907)	(2 189)	(12 825)
Disposition de placements	11 430	11 430	12 587
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	9 523	9 241	(238)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation du montant à payer au coentrepreneur	(415)	(246)	431
Augmentation de l'aide en capital reportée (note 4)	7 101	19 707	21 618
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6 686	19 461	22 049
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	12 350	(1 380)	11 674
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCISE	14 745	28 475	16 801
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCISE	27 095	27 095	28 475

Les notes ci-jointes font partie intégrantes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



4.6 Notes choisies aux fins des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités devraient se lire conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 qu'on a publiés dans le rapport annuel de 2010-2011 de la SPFL et avec la discussion circonstanciée qui accompagne ce rapport financier trimestriel.

1. POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

A compter du 1 avril 2011, la SPFL a adopté les normes comptables du secteur public (NCSP). Se référer à la note 3 pour plus de détails.

b) Éléments de base de la présentation

La SPFL a préparé ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État*, publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'exception de la présentation des renseignements de nature comparative de l'exercice financier 2010-2011 par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente en raison du moment de l'adoption de la loi et de la disponibilité des renseignements financiers requis au sein du Groupe de la SPFL, incluant ses partenaires internationaux.

La SPFL déclare toutes ses recettes et ses dépenses conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice. Les actifs sont déclarés au plus faible du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le passif et les obligations financières à l'endroit des organisations extérieures sont enregistrés au montant estimatif ultime à payer. Les actifs financiers et non financiers sont déclarés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont imputés aux dépenses en procédant par amortissement ou au moment de leur utilisation. On ne tient pas compte des actifs non financiers au moment de déterminer la dette nette de la SPFL, mais on les déduit plutôt de la dette nette afin de déterminer le surplus accumulé (déficit).

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent tous les ajustements qui, de l'opinion de la direction, sont nécessaires pour assurer une présentation équitable des résultats de la période provisoire concernée.

c) Éléments de base de la consolidation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent les comptes de la SPFL, ses filiales à propriété exclusive, PJCCI et la SPRSM, ainsi que sa part proportionnelle (50 %) de ses intérêts dans son partenariat avec le gouvernement, soit la CPIVM. L'exercice financier de la filiale à propriété exclusive PJCCI et du partenariat gouvernemental CPIVM se termine le 31 mars, alors que celui de la filiale à propriété



1. POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

exclusive qu'est la SPRSM prend fin le 31 décembre. Les résultats financiers consolidés ont été présentés au 30 septembre 2011. Toutes les transactions entre les sociétés et les soldes ont été éliminées dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités.

d) Investissements

Les investissements temporaires qui sont de nature transitoire ou courante sont inscrits au plus faible du coût ou de la valeur marchande.

e) Avantages futurs des employés

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les employés de la SPFL, de sa filiale CPIVM et de la SPRSM ont droit aux congés de maladie payés prévus dans leurs conditions d'embauche. Ces congés s'accumulent, mais ne sont pas dévolus. La SPFL reconnaît le coût des prestations pour congés de maladie à venir pour les périodes au cours desquelles les employés rendent des services à l'entité, alors que le passif que représentent ces bénéficiaires est enregistré au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les employés en fonction de la probabilité de paiement établie en vertu des données historiques.

Les employés de PJCCI ont droit aux congés de maladie payés prévus dans leurs conditions d'embauche et ces prestations leur sont versées tous les ans. PJCCI reconnaît le coût des prestations pour congés de maladie dans son état des résultats d'exploitation.

Prestations de départ

Les employés de la SPFL, de PJCCI et de CPIVM ont droit à des bénéficiaires prescrits à la fin de leur emploi, ce qu'on prévoit dans les conditions d'embauche grâce à un régime de prestations de départ qui varie d'une entité à l'autre et en fonction de la classification d'emploi. La SPFL reconnaît le coût des prestations de départ à venir au cours des périodes durant lesquelles les employés rendent des services à l'entité, alors que le passif représenté par ces bénéficiaires est enregistré au compte au fur et à mesure que ces prestations s'accumulent pour les employés.

Régime de pension

Tous les employés des filiales PJCCI et CPIVM participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime des filiales PJCCI et CPIVM reflètent le coût total des cotisations de l'employeur.

Ce montant repose en réalité sur un multiple des cotisations exigées des employés, mais il peut varier de temps à autre en fonction de l'expérience du régime. Ces cotisations représentent les obligations de pension totales des filiales sont imputées aux opérations de façon courante. À l'heure actuelle, les filiales PJCCI et CPIVM ne sont pas tenues de contribuer en raison de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.



1. POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

Les employés de la SPFL participent à un régime de pension de retraite à cotisation déterminée et le coût de ce régime est divisé entre les employés et la SPFL. Les cotisations de la SPFL sont versées au moment où les services sont rendus, alors qu'elles représentent l'obligation totale de la SPFL au niveau des pensions. Les modalités de paiement des cotisations au titre de services passés sont établies en vertu des conditions d'achat, et ce, généralement en fonction du nombre d'années de service avant la retraite.

f) Conversion de devises

Les transactions impliquant des devises étrangères sont converties en dollars canadiens équivalents en fonction des taux en vigueur au moment où elles ont lieu. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères se convertissent en fonction du taux en vigueur à la fin de chaque exercice financier.

Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont déclarés dans l'état des résultats d'exploitation.

g) Modifications comptables futures

Chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés

En juin 2010, l'ICCA a publié un nouveau chapitre qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. Un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés doit être comptabilisé lorsque la contamination dépasse la norme environnementale et que le gouvernement est directement responsable, ou accepte la responsabilité, pour les dommages. Un passif devra être évalué selon les meilleurs estimés de l'entité des coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ce chapitre s'applique aux exercices commençant le ou après le 1 avril 2014.

Chapitre SP 3410 – Paiements de transferts

En mars 2011, l'ICCA a apporté diverses modifications à ce chapitre. Celui-ci spécifie que le gouvernement cédant doit comptabiliser un paiement de transfert à titre de charge dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité. Le gouvernement bénéficiaire doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert lorsque le transfert est autorisé par le gouvernement cédant, à moins que le transfert crée une obligation pour le bénéficiaire. Pour le gouvernement bénéficiaire, l'autorisation du gouvernement cédant doit exister à la date des états financiers. Le revenu est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif correspondant sont remplies. Ce chapitre s'applique aux exercices commençant le ou après le 1^{er} avril 2012.

Chapitre S 1201 – Présentation des états financiers

En juin 2011, l'ICCA a publié ce chapitre qui a remplacé le chapitre SP 1200 – Présentation des états financiers et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2012. Ce nouveau chapitre exige que les gains et pertes de réévaluation soient présentés dans un nouvel état. De plus, l'excédent ou le déficit accumulé sera présenté comme étant le total du surplus ou déficit accumulé lié aux activités et, des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers



En juin 2011, l'ICCA a publié un nouveau chapitre qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les actifs financiers, les passifs financiers ainsi que les dérivés financiers. Tous les éléments entrant dans le champ d'application du présent chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes aux fins de l'évaluation : instruments financiers évalués à la juste valeur ou instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'évaluation à la juste valeur s'appliquera aux placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi qu'aux dérivés. Les autres actifs financiers et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé, les gains et pertes de réévaluation devront être comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Ce chapitre s'applique aux exercices commençant le ou après le 1^{er} avril 2012.

La SPFL analyse présentement les impacts qu'auront ces nouvelles normes sur ses états financiers.

2. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC

Avant ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, la SPFL se considérait comme un organisme public de type commercial (OPTC) et se conformait aux recommandations présentées dans la cinquième partie du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a déterminé que la catégorie cessera d'exister pour les exercices financiers se terminant le ou après le 1^{er} janvier 2011, alors que les OPTC doivent se reclasser conformément aux normes comptables de la fonction publique (NCFP). En vertu des recommandations présentées dans le Manuel de comptabilité de la FP, la SPFL a déterminé qu'il s'agit d'un « autre organisme du gouvernement » et que les Normes comptables de la fonction publique constituent le cadre convenant le mieux à la production des déclarations.

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités représentent la première présentation de la SPFL en ce qui concerne les Résultats des options et la situation financière en vertu des Normes comptables de la FP pour la période se terminant le 30 juin 2011, et ce, conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la SPFL qu'on doit publier en vertu des Normes comptables de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

L'adoption des Normes comptables de la FP repose sur l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures. Même si les soldes quantitatifs mineurs ont évolué, ce qui suit constitue un sommaire des principales différences d'ordre qualitatif entre les états financiers précédent et actuel de la SPFL.

- Le bilan consolidé au 31 mars 2011 a été remplacé par l'État consolidé de la situation financière dans lequel on présente séparément les actifs financiers et non financiers, ainsi que la dette nette (soit le passif moins les actifs financiers) de la SPFL et le surplus/déficit accumulé à la date du bilan.
- L'État consolidé des opérations et le résultat étendu pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 ont été remplacés par l'État consolidé des opérations, dans lequel on déclare les recettes et les dépenses.
 - Les dépenses sont divulguées par fonction; et
 - Une comparaison entre les résultats pour l'exercice en cours et le budget comparatif original est présentée.



2. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

- L'intégration des bénéfices non répartis a été remplacée par l'État consolidé du changement dans la dette nette, qui représente les dépenses d'une entité du secteur public moins les recettes, ainsi que l'acquisition des immobilisations corporelles et les autres postes expliquant la différence entre le surplus/déficit de la période et le changement au niveau de la dette nette pour la période.

Les tableaux suivants nous présentent un rapprochement des soldes des comptes et des transactions du cadre de déclaration précédent avec la méthode actuelle de présentation.

a) État consolidé de la situation financière à l'ouverture au 1er avril 2010

(milliers de dollars)	PCGR précédent	Ajustement CSP			CSP
		Congé de maladie	Devise étrangère	Classification	
Actif					
Encaisse	16 801	-	-	-	16 801
Placements	12 968	-	-	-	12 968
Débiteurs	735	-	-	-	735
Intérêts courus à recevoir	86	-	-	-	86
Charges payées d'avance	354	-	9	(363)	-
Montant à recevoir du Canada	13 119	-	-	-	13 119
Immobilisations corporelles	230 306	-	-	(230 306)	-
Actif total	274 369	-	9	(230 669)	43 709
Passif					
Créditeurs et charges à payer	16 246	-	-	217	16 463
Produits reportés	861	-	-	-	861
Dépot de client	110	-	-	-	110
Montant à payer au coentrepreneur	1 445	(31)	-	-	1 414
Retenue de garantie	1 041	-	-	-	1 041
Avantages sociaux futurs	1 141	43	-	(217)	967
Obligation environnementale	1 000	-	-	-	1 000
Aide en capital reportée	192 225	-	-	-	192 225
Passif total	214 069	12	-	-	214 081
Dette nette	60 300	(12)	9	(230 669)	(170 372)
Actifs non financiers					
Immobilisations corporelles	-	-	-	230 306	230 306
Charges payées d'avance	-	-	-	363	363
Actifs non financiers total	-	-	-	230 669	230 669
Avoir / Bénéfices (déficit) non répartis	60 300	(12)	9	-	60 297



2. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

b) Rapprochement de l'état de la situation financière au 31 mars 2011

(milliers de dollars)	PCGR précédent	Ajustement CSP			CSP
		Congé de maladie	Devise étrangère	Classification	
Actif					
Encaisse	28 475	-	-	-	28 475
Placements	13 206	-	-	-	13 206
Débiteurs	1 394	-	-	-	1 394
Intérêts courus à recevoir	137	-	-	-	137
Charges payées d'avance	730	-	15	(745)	-
Montant à recevoir du Canada	5 042	-	-	-	5 042
Immobilisations corporelles	266 209	-	-	(266 209)	-
Actif total	315 193	-	15	(266 954)	48 254
Passif					
Créditeurs et charges à payer	21 185	-	-	217	21 402
Produits reportés	496	-	-	-	496
Dépot de client	100	-	-	-	100
Montant à payer au coentrepreneur	1 874	(31)	-	-	1 843
Retenue de garantie	2 266	-	-	-	2 266
Avantages sociaux futurs	1 133	43	-	(217)	959
Obligation environnementale	1 000	-	-	-	1 000
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	15 433	-	-	-	15 433
Aide en capital reportée	213 843	-	-	-	213 843
Passif total	257 330	12	-	-	257 342
Dette nette	57 863	(12)	15	(266 954)	(209 088)
Actifs non financiers					
Immobilisations corporelles	-	-	-	266 209	266 209
Charges payées d'avance	-	-	-	745	745
Actifs non financiers total	-	-	-	266 954	266 954
Avoir / Bénéfices (déficit) non répartis	57 863	(12)	15	-	57 866



2. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

c) Rapprochement de l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011

(milliers de dollars)	PCGR précédent	Ajustement CSP			CSP
		Congé de maladie	Devise étrangère	Classification	
Revenus					
Péages	5 278	-	-	-	5 278
Baux et permis	4 535	-	-	-	4 535
Produits d'exploitation du pont international des Mille-Îles	3 590	-	-	-	3 590
Intérêts	320	-	-	-	320
Autres	280	-	-	-	280
Total des revenus	14 003	-	-	-	14 003
Charges					
Entretien	52 290	-	-	-	52 290
Fonctionnement	5 456	3	(6)	-	5 453
Administration	10 124	(1)	-	-	10 123
Charges d'exploitation du pont international des Mille-Îles	2 706	-	-	-	2 706
Amortissement des immobilisations corporelles	9 336	-	-	-	9 336
Total des charges	79 912	2	(6)	-	79 908
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	57 901	-	-	-	57 901
Amortissement de l'aide en capital reportée	5 573	-	-	-	5 573
Perte nette et perte étendu	(2 435)	(2)	6	-	(2 431)

La discussion suivante porte sur les différences importantes entre les politiques comptables antérieures de la SPFL qui étaient axées sur les PCGR et ceux appliqués en vertu des Normes comptables de la Fonction publique. Ces normes ont fait l'objet d'une application rétrospective, sauf lorsque des exemptions particulières ont permis un traitement alternatif au moment de l'adoption de ces normes en vue de leur première utilisation. Les notes descriptives présentées ci-dessous correspondent aux ajustements présentés dans les rapprochements précédents.

d) Prestations futures des employés – Congé de maladie

En vertu des PCGR précédents, les prestations accumulées mais non dévolues n'ont pas été inscrites comme un passif. D'après les Normes comptables de la FP, un passif doit être enregistré pour ce type d'arrangement. La SPFL reconnaît le coût des prestations de congé de maladie à venir au cours des périodes où les employés ont rendu des services à l'entité, alors que le passif de ces prestations est inscrit dans les comptes comme étant des prestations accumulées pour les employés en fonction de la probabilité de paiement établie en vertu des



2. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

données historiques. La SPFL a reconnu dans son bilan d'ouverture un passif de l'ordre de 43 000 \$ pour les prestations de congé de maladie. Le passif attribuable aux congés de maladie de la filiale CPIVM doit également faire l'objet d'un ajustement afin de refléter la partie de 31 000 \$ assumée par la coentreprise.

En vertu de leurs conditions d'embauche, les employés de PJCCI ont droit à des prestations pour congé de maladie qui leur sont versées tous les ans. PJCCI reconnaît le coût des prestations de congé de maladie dans son état des opérations.

e) Devises étrangères

Les transactions impliquant des devises étrangères sont converties en dollars canadiens équivalents en fonction des taux en vigueur au moment où elles ont lieu. Pour la filiale SMRBC, l'application de ces taux a donné lieu à un ajustement de 9 000 \$ touchant les dépenses payées d'avance dans le bilan d'ouverture et à un ajustement de 6 000 \$ pour la période de douze mois prenant fin le 31 mars 2011.



3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(milliers de dollars)

	Coût			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Réductions de valeur	Solde de fermeture
Terrains	5 282	732	-	6 014
Ponts et routes	324 215	532	-	324 747
Véhicules et matériel	7 525	192	-	7 717
Bâtiments	6 880	77	-	6 957
Améliorations des ponts et des infrastructures	1 109	-	-	1 109
Projets en voie de réalisation	78 475	21 129	-	99 604
Obligation environnementale	1 000	-	-	1 000
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation	15 171	-	-	15 171
Matériel loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	53	-	-	53
TOTAL	439 710	22 662	-	462 372

	Amortissement cumulé				
	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cessions	Réductions de valeur	Solde de fermeture
Terrains	-	-	-	-	-
Ponts et routes	161 049	3 755	-	-	164 804
Véhicules et matériel	5 780	124	-	-	5 904
Bâtiments	3 586	100	-	-	3 686
Améliorations des ponts et des infrastructures	1 109	-	-	-	1 109
Projets en voie de réalisation	-	-	-	-	-
Obligation environnemental	-	-	-	-	-
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation	1 924	1 656	-	-	3 580
Matériel loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	53	-	-	-	53
TOTAL	173 501	5 635	-	-	179 136

	Valeur comptable nette <u>30 sept 2011</u>	Valeur comptable nette <u>31 mars 2011</u>	Valeur comptable nette <u>1^{er} avril 2010</u>
Terrains	6 014	5 282	4 556
Ponts et routes	159 943	163 166	152 972
Véhicules et matériel	1 813	1 745	1 560
Bâtiments	3 271	3 294	2 098
Améliorations des ponts et des infrastructures	-	-	12
Projets en voie de réalisation	99 604	78 475	68 108
Obligation environnementale	1 000	1 000	1 000
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation	11 591	13 247	-
Matériel loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	-	-	-
TOTAL	283 236	266 209	230 306



4. FINANCEMENT REPORTÉ DES IMMOBILISATIONS

(Milliers de dollars)	30 septembre 2011	31 mars 2011
Solde en début d'exercice	213 843	192 225
Crédits parlementaires afin de financer l'acquisition de biens amortissables	22 763	27 191
Amortissement	(3 056)	(5 573)
Solde en fin d'exercice	233 550	213 843

5. ENGAGEMENTS

a) Opérations

Le montant minimal qu'on versera au cours des exercices à venir en vertu d'une entente portant sur les services de police qui prendra fin le 30 juin 2012 s'élève à 3,5 millions de dollars par année. Cette entente est renouvelable à l'échéance à moins qu'une des parties ne présente un avis contraire.

b) Fournisseurs

La SPFL présente des engagements principalement pour les réparations majeures, les contrats d'approvisionnement, les contrats d'entretien, les ententes pour services professionnels et de location qui totalisent 106,9 millions de dollars. Voici quels seront les montants minimaux à payer au cours des prochaines années :

(Milliers de dollars)	
2013	17 649
2014	1 618
2015	784
2016 et les années subséquentes	746

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 5 octobre 2011, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a annoncé la construction d'un nouveau pont enjambant le fleuve Saint-Laurent à Montréal. Le gouvernement du Canada a confirmé que Transports Canada dirigerait le projet, qui serait terminé d'ici 10 ans. Les rôles et responsabilités de la SPFL et de sa filiale PJCCI sont en voie de définition. La filiale PJCCI est responsable de l'actuel pont Champlain et de son corridor; on procède à d'importants investissements pour faire en sorte que cette infrastructure vieillissante demeure sécuritaire en attendant son remplacement. On examine les futurs montants des plans opérationnels et des crédits parlementaires au regard de cette nouvelle orientation du gouvernement.